

68

Avril 2018

Sommaire

- DUOBUS, ligne 5
- Pyrale du buis
- Participation citoyenne
- Le saviez-vous ?
- Nettoyage de printemps
- Fréquences TNT
- L'eau, délégation pratique
- A vos sacs

Manifestations

AVRIL 2018

Samedi 7 : Soirée pour les 9 ans des Voy'Elles, Salle des fêtes à 20h30

Samedi 14 : Nettoyage de printemps, place de la Mairie, 9h00

MAI 2018

Mardi 8 : Cérémonie commémorative avec les Anciens Combattants à 10h30, Monument aux morts

Mardi 15: Concours de boules au plateau sportif à 8h30 organisé par l'Amicale Boule.

JUIN 2018

Samedi 9 : ASCOR, spectacle de fin de saison à 19h30 au Complexe du Lange

Samedi 16 : Tournoi de l'Amitié du Tennis Club au Complexe du Lange ou au Plateau Sportif suivant météo à 10h.

Vendredi à définir : Concours de pétanque des Vétérans du Foot à 19 h au stade

Samedi 30 : Fête des écoles au Complexe du Lange, le matin



www.martignat.com



martignat@wanadoo.f

DUOBUS - ligne 5 - Martignat mairie

En concertation avec Haut-Bugey Agglomération, et pour répondre aux besoins de la population, le réseau de transport Duobus s'est étendu.

En effet, La ligne 5 propose dorénavant de se rendre de la place de la mairie de Martignat au centre-ville d'Oyonnax en passant par Groissiat et son EHPAD, ainsi que par Bellignat.

Cinq allers-retours journaliers sont organisés du lundi au vendredi.

Quinze arrêts sont définis jusqu'au terminus. Pas de transport les 3 premières semaines du mois d'août.

La phase d'expérimentation de cette ligne devrait durer une année. Elle permettra d'étudier la pertinence des arrêts et des horaires proposés, l'éventuelle extension du réseau, les améliorations à apporter...

Toutes les remarques sont les bienvenues afin de répondre au mieux aux attentes des usagers.

Dès les premières semaines de fonctionnement, l'utilisation réelle de cette ligne a montré le grand intérêt de cette extension. 60% des usagers sont des scolaires qui adaptent leurs trajets en fonction de leurs horaires de cours mais pas seulement. Pendant les vacances d'hiver, les jeunes n'ont pas déserté ce mode de déplacement, bien au contraire. Cette nouvelle ligne du réseau leur permet d'être plus mobiles, plus autonomes dans leurs déplacements.

Les séniors sont eux aussi plus libres pour se rendre sur Oyonnax compte tenu du nombre de trajets organisés et des plages horaires diversifiées.

La validité des cartes d'abonnement s'étend de septembre jusqu'au mois d'août de l'année suivante correspondant ainsi à l'année scolaire.

Pour les plus de 65 ans de notre commune, la mairie prend en charge 70% du montant de la carte d'abonnement annuelle ou du carnet de 20 trajets. Le prix de l'abonnement revient alors à l'utilisateur à 30 euros et celui du carnet à 5 euros. Pour obtenir cette aide, il faut retirer en mairie l'imprimé à compléter.

Un gros effort est consenti par les collectivités pour favoriser les déplacements de tous. La montée en puissance de l'utilisation de cette ligne montre bien son intérêt.

Vous trouverez toutes les informations sur le site duobus.fr. Un guide est aussi disponible en mairie avec lignes et horaires.



La pyrale du buis

Le réseau de surveillance de la santé des forêts recense de nombreuses attaques de pyrale du buis depuis le printemps 2016 en région Auvergne-Rhône-Alpes. Martignat était en limite de la zone de propagation en 2017, qu'en sera-t-il en 2018?

Dégâts de la pyrale en forêt.

Bien que le buis ne soit pas considéré comme une essence de production forestière, il fait partie intégrante des peuplements de nos forêts. Le buis, particulièrement présent en sous étage, contribue à l'ambiance forestière, à la tenue des sols et abrite une importante biodiversité. Les chenilles et imagos de la pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) sont actuellement visibles sur les buis en forêt dans les zones infectées.

Un insecte invasif présent depuis une dizaine d'années en France.

La pyrale du buis est un insecte originaire d'Asie Orientale. Elle est présente en France depuis 2008. Au cours des 6 années sur le territoire, elle s'est propagée dans 70 départements. Les chenilles de ce lépidoptère consomment le feuillage des buis en commençant par l'intérieur du buisson. Avec une capacité de 1200 œufs par ponte et de 2 à 3 générations par an, les défoliations peuvent être totales. La pyrale serait arrivée via le commerce de buis ornementaux et se serait répandue dans les buxaias naturelles et jusqu'en milieu forestier. Cet insecte ne présente pas de risque d'urtication pour les usagers de la forêt.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, la pyrale du buis est présente sur la totalité du territoire.

Les départements de la Savoie, de l'Ain, de l'Isère, de la Drome et de l'Ardèche sont les plus affectés par le phénomène. Les massifs de buis dans les parcs et jardins sont très impactés par ce nouveau ravageur.

Les dommages forestiers sont importants sur les « massifs calcaires » dans toute la partie Rhône-Alpes où le buis est une constituante importante du sous-étage forestier. En forêt, les attaques occasionnent des défoliations fortes qui peuvent être totales sur certaines zones. Le buis refeuille en général la saison suivante, la pyrale attaque fréquemment les arbres au cours de refeuillaison mais certains brins peuvent dépérir. Les défoliations totales peuvent avoir un impact fort sur la vitalité de cet arbuste. Les arbres de l'étage dominant peuvent aussi être impactés par la modification de l'ambiance forestière.

Cycle biologique.

Dès le mois de mars, les chenilles se nourrissent des feuilles de buis. Elles décapent tout d'abord la face superficielle des feuilles pour, en grandissant, dévorer l'intégralité du feuillage de leur hôte. En cas de forte infestation, l'écorce verte des rameaux est également attaquée. La chenille a une tête noire, son corps est vert clair, strié longitudinalement de vert foncé, et ponctué de verrues noires et de longs poils blancs isolés (voir photo). Après 4 semaines au stade chenille, elles tissent leur cocon pendu par la queue entre les feuilles. Elles en sortiront sous forme de papillon adulte (photo). Les œufs sont pondus sur la face inférieure des feuilles. La dernière génération passe l'hiver sous forme de chenille dans des cocons tissés entre les feuilles du buis.



Le papillon



La chenille



Les dégâts

Des solutions sur le moyen et le long terme.

La pyrale est implantée dans tous les milieux, une lutte par traitement sur les zones forestières n'est pas envisageable tant sur le plan technique, qu'économique et environnemental. Le buis constitue également un patrimoine arboré important et structurant tant pour les particuliers que pour les collectivités. Des solutions pour limiter la pression de ce ravageur sont diverses. Ces informations sont disponibles dans les Bulletins de Santé du Végétal sur cette thématique sur le site de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes :

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

En pratique, pour les haies de particuliers, dès que la présence de chenilles est constatée, il est conseillé de les retirer manuellement. Mais cette action n'est pas suffisante et il faut également traiter la chenille de manière biologique, le moyen de lutte le plus efficace et respectueux de la nature. Le produit à pulvériser contient le *Bacillus thuringiensis*. Il s'agit d'une bactérie que la chenille ingère et qui la paralyse. Elle ne peut plus se nourrir et meurt. La pulvérisation se pratique par temps sec sur l'ensemble des buis, idéalement sur et sous les feuilles, là où a lieu la ponte. Et cette opération est à renouveler plusieurs fois dans la saison, jusqu'à l'hiver pour contrer les différents cycles de ponte. Ce produit biologique se trouve facilement en jardinerie.

Participation citoyenne

La démarche de "Participation Citoyenne" nous vient d'Angleterre où elle a fait ses preuves. L'idée a été reprise en France en 2006 dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante et, si nécessaire, à informer les forces de l'ordre.



La commune de Martignat, avec 12 cambriolages en 2017, a décidé d'engager une réflexion sur le sujet. Le 17 mars 2018, le Major Perret, Commandant en second de la gendarmerie du secteur Nantua-Oyonnax est venu présenter les différents aspects du dispositif.

L'effectif de la brigade est de 27 gendarmes pour 29 communes sur un large secteur de Dortan à Ceignes, en passant par Echallon et Cerdon. La population à protéger est de 26 000 habitants. Pour être efficace, il faut que l'information circule très vite. Le dispositif de "Participation Citoyenne" va s'appuyer sur le retour de renseignements de personnes référentes dans la commune. La patrouille la plus proche sera détournée pour venir procéder à un contrôle.

Deux points importants : ce dispositif ne repose pas sur un principe de délation et il n'a pas pour vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie. D'ailleurs, les personnes référentes seront formées.

Les principaux objectifs de la démarche sont :

- Etablir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants des forces de l'ordre.
- Accroître la réactivité des forces de sécurité dans les cas de cambriolages et d'incivilités.
- Renforcer la tranquillité dans le village et générer des solidarités de voisinage.
- Communiquer pour dissuader les délinquants d'intervenir sur notre commune.

La mise en place de ce dispositif prévoit différentes phases :

- La recherche de l'adhésion des élus et de l'engagement de la population. C'est le cas. La réunion a été suivie par un très grand nombre de personnes et le nombre de référents est déjà de 23. Vous pouvez d'ailleurs encore vous faire connaître en mairie si vous êtes intéressés.
- La signature d'un protocole entre le Préfet, le Procureur de la République, le Maire et le Commandant du Groupement de Gendarmerie.

Le processus est maintenant engagé pour Martignat. Mais, n'oubliez pas que pour tout évènement suspect, le bon réflexe de tout citoyen est de composer le 17.

Le saviez-vous ?

Centre Ain Initiative



Créateurs et entrepreneurs

Vous créez, reprenez ou développez une entreprise dans l'Ain. Vous souhaitez obtenir un prêt à taux 0% et un prêt bancaire dans de bonnes conditions. Vous souhaitez bénéficier d'un appui pour mettre toutes les chances de votre côté.

Centre Ain Initiative est une association qui s'engage à vos côtés pour favoriser la réussite de votre projet, à travers une **offre gratuite de financement et d'accompagnement**.

L'équipe de 8 salariés intervient sur l'ensemble du territoire. Présente sur le Bassin de vie de Bourg en Bresse et celui d'Oyonnax, elle accueille, oriente et conseille les entrepreneurs au quotidien. Elle est appuyée par 90 bénévoles professionnels qui contribuent à l'évaluation des projets et de leurs besoins financiers. Les missions de Centre Ain Initiative sont :

CONSEIL

Nos équipes sont aux côtés de l'entrepreneur pour construire avec lui sa stratégie financière et lui donner les clés pour piloter son entreprise.

Siège : Centre des Entrepreneurs
90A rue Henri de Boissieu
01000 BOURG EN BRESSE

FINANCEMENT

De 1 000 € à 1,5 M€ adaptés à tous les besoins de l'entrepreneur :
+ Primes
+ Apports en capitaux
+ Prêts
+ Garanties d'emprunt bancaire

Tel : 04 69 81 13 50

MISE EN RESEAU

L'entrepreneur peut accéder à une communauté d'entrepreneurs, de partenaires économiques, d'épargnants et d'acteurs de la solidarité

Antenne : Haut-Bugey Agglomération
57 rue Nicod
01100 OYONNAX
Permanence le mardi, mercredi et jeudi

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

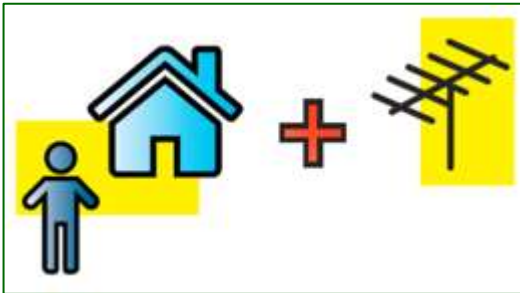


Après le rude hiver que nous venons de traverser, les déchets se sont accumulés au bord des routes et des rivières. Comme chaque année, dans de nombreuses communes dont la nôtre, la municipalité rassemble un grand nombre de volontaires pour effectuer un nettoyage de printemps donnant ainsi une plus belle image de leur village et participant à l'amélioration de leur cadre de vie.

Si vous vous sentez concernés par cet acte citoyen, n'hésitez pas à venir nous rejoindre **le samedi 14 avril 2018 à 9h00, place de la Mairie** avec vos amis et vos enfants car nous sommes tous concernés par un village propre et agréable à vivre. Ce court moment, vécu dans la bonne humeur et la convivialité, se terminera comme chaque fois par un casse-croûte offert par la municipalité.

Plus nous serons nombreux, plus la tâche sera facile et plus le village sera propre.

Les fréquences de la TNT changent le 24 avril 2018



La TNT Haute Définition sera désormais diffusée avec un nombre de fréquences moins important. Les fréquences dégagées par cette opération seront transférées au secteur de la téléphonie mobile pour leurs déploiements 4G (puis 5G) et répondre ainsi à l'augmentation de l'échange des données mobiles, en croissance d'environ 60 % par an en France.

Si vous recevez la TNT par antenne-râteau, vous devrez effectuer une nouvelle recherche des chaînes le 24 avril pour retrouver l'ensemble de vos programmes.

Seuls les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par antenne râteau (voie hertzienne terrestre) sont concernés par ces changements de

fréquences. Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas impactés.

L'eau, délégation pratique

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Haut-Bugey Agglomération (HBA) a pris la compétence Eau et Assainissement, comme l'impose l'article L5216-5 du code général des Collectivités Territoriales. Compte tenu toutefois de l'impératif d'assurer à l'égard de l'ensemble des usagers la continuité des services publics, il est nécessaire de mettre en place une organisation pour une période transitoire. Celle-ci s'appuie sur les services des communes pour permettre de les garantir.

HBA confie à notre commune, par la signature d'une convention, une partie de cette gestion pour une année renouvelable :

- Le relevé semestriel des compteurs.
- La relation avec les usagers en cas de réclamations.
- La réponse aux demandes de nouveaux branchements.
- L'avis technique dans le cadre des procédures de dépôt de documents d'urbanisme.



A vos bacs ...



Vous avez pu constater depuis quelques temps la distribution de bacs conteneurs rouge et noir. Haut Bugey Agglomération, qui détient la compétence de la collecte des ordures ménagères, a organisé la distribution de ces bacs. Ils ont pour but, un service hygiénique et sécuritaire (sacs éventrés par nos amis les animaux).

C'est aussi une volonté de se conformer aux recommandations de l'Assurance Maladie. En effet, les agents sont touchés par des maladies professionnelles liées à la manipulation de charges lourdes.

HBA s'occupe de la maintenance des bacs et l'utilisateur de son nettoyage, d'où l'utilisation conseillée de sacs poubelles fermés à l'intérieur.

Pensez à relever le numéro inscrit au dos du conteneur, il vous sera utile en cas de perte ou de vol.

A terme, seuls les bacs HBA seront vidés et les sacs poubelles libres ne seront plus ramassés.

Alors, soignons notre qualité de vie et bon tri...